

parole au sujet du bill, ont montré, par des exemples précis, que cette mesure a aidé l'industrie de la houille dans leurs circonscriptions, régions ou provinces respectives.

J'aimerais m'arrêter un peu plus longuement sur les observations du député de Kootenay-Ouest (M. Herridge). Certes, la présente mesure vise à accorder une aide financière aux producteurs de houille, mais nous n'en restons pas moins fidèles au régime de l'entreprise libre. Je puis assurer au représentant que, loin de mettre en danger ce régime, le bill à l'étude ne fera que l'affermir, puisqu'il permettra aux exploitants privés de produire plus de charbon à des prix moins élevés ainsi que de trouver des débouchés satisfaisants. Le député a avoué qu'il s'inquiète un peu de la manière dont les entreprises qui reçoivent de l'aide s'acquittent de leurs responsabilités, d'abord envers leurs employés, puis vis-à-vis des consommateurs.

Pour ce qui est des houilleurs, cette aide permettra aux exploitants de mines de garder leurs employés au travail et de leur accorder de meilleures conditions de travail. Pour ce qui est du public consommateur, je tiens à signaler que le charbon qu'on exporte en vertu de l'aide accordée aux expéditions de charbon au Japon, n'est pas du tout le genre de charbon qu'on utilise, dans le marché intérieur, pour le chauffage des maisons, etc. En réalité, avant qu'on commence à l'écouler au Japon, ce genre de charbon ne bénéficiait d'aucun débouché. Il s'agit d'un charbon bitumineux cokéfiant qui se décompose en machefer et qui ne chauffe pas bien. Le député peut donc être assuré que l'aide qu'on accorde ne modifie aucunement la quantité d'autres genres de charbon disponible pour les gens de sa circonscription ou de sa province.

Cependant, comme je le lui ai fait savoir privément, s'il a des griefs précis à cet égard, il n'a qu'à les présenter à l'Office fédéral du charbon: je suis convaincu que l'Office mènera une enquête approfondie et s'assurera que personne ne manque de charbon car, ainsi que la plupart des députés qui ont participé au débat l'ont signalé, le principal problème auquel l'industrie de la houille est en butte aujourd'hui, c'est celui des débouchés. Le gouvernement a cherché à maintenir l'industrie du charbon aussi active que possible en lui accordant de l'aide et en créant des débouchés à son intention.

L'honorable député de Gloucester a demandé si je ferais maintenant une déclaration de politique, découlant du rapport de la Commission Rand qui a enquêté sur l'industrie du charbon, il y a quelques années. Je ne suis pas prêt à m'étendre sur ce sujet, ce soir, mais

[L'hon. M. Martineau.]

j'espère être en mesure de traiter de la question plus en détail lorsque le comité des subside étudiera le budget de l'Office fédéral du charbon. La politique actuelle, dont la loi qu'étudie la Chambre représente une simple extension et une modification habilitante, est celle qui a été élaborée dans les dernières années vingt, en vue d'aider l'acheminement du charbon canadien des provinces de production de l'Est et de l'Ouest aux grandes régions de consommation du Canada central. Au cours des années écoulées, l'aide s'est montée à quelque 150 millions de dollars et a permis d'acheminer 72 millions de tonnes de charbon canadien. En outre, ainsi que le savent les honorables députés, l'aide a permis d'offrir de nombreux emplois aux mineurs, surtout dans l'Est du Canada, mais, plus tard, dans certaines régions de l'Ouest du Canada et, en particulier, de l'Alberta.

La Commission Rand a été instituée en 1959 et ses recommandations soigneusement étudiées, surtout à la lumière des nombreuses représentations et objections reçues. Le commissaire avait largement indiqué ses constatations et proposait des solutions dans le corps de son rapport, alors que la façon d'appliquer ces propositions était indiquée dans plusieurs recommandations spécifiques. Devant les transformations actuelles de l'industrie du charbon, nous croyons que le temps n'est pas encore venu d'appliquer de nouvelles propositions ou façons d'aborder le problème qui soient radicales, nouvelles et spécifiques. Cependant, en même temps—et je tiens à le souligner—cette ligne de conduite a visé non seulement à maintenir le rythme croissant de l'aide inaugurée en 1959, mais à adopter plusieurs des propositions d'ordre plus général contenues dans le corps du rapport.

Les honorables députés savent que trois mines ont fermé au Cap-Breton, mais les employés en ont moins souffert qu'il n'aurait été le cas autrement, du fait qu'on s'est efforcé de retarder les dates de fermeture et de fournir d'autres emplois aux ouvriers. Bien des travailleurs ont trouvé de l'emploi dans les mines restantes et, en conséquence, l'emploi est demeuré assez stable dans l'industrie minière grâce à ces mesures. C'est à peu près tout ce que j'ai à dire pour clore le débat en deuxième lecture, et je tiens à terminer en assurant aux honorables députés que leurs observations seront prises en sérieuse considération.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2^e fois.)